

Ma nouvelle expulsion de mon propre pays

Christian Rakovsky

[En août 1907, alors qu'il participait en tant que délégué de Roumanie au Congrès de Stuttgart de la IIe Internationale, Rakovsky fut déchu de sa nationalité roumaine et «expulsé» de son propre pays. Le prétexte fut une correspondance pour le journal l'Humanité sur la révolte paysanne qui avait éclaté en février 1907, révolte dont il avait également été accusé d'être l'un des instigateurs. Au cours des deux années suivantes, Rakovsky tenta à plusieurs reprises de pénétrer en Roumanie afin de provoquer un procès et de l'utiliser comme tribune contre le gouvernement libéral roumain. Le 21 octobre 1909, il fut ainsi arrêté dès son passage de la frontière, mais fut tout aussitôt expulsé en Hongrie.]

Source: «Le Courrier européen», 10 novembre 1909, pp. 649-651. Notes MIA

J'étais rentré dans mon pays pour être jugé¹. Les lecteurs du «*Courrier Européen*» savent comment le gouvernement roumain, pour justifier la mesure arbitraire d'expulsion prise contre moi, parvint à arracher à la Cour de cassation à l'aide de documents faux et par des moyens frauduleux un arrêt qui en mon absence m'avait déclaré déchu de ma qualité de citoyen roumain.

Depuis cette époque il s'est passé plus d'un an. J'ai employé ce temps à recueillir des documents officiels réfutant d'une manière incontestable et définitive les affirmations du gouvernement roumain et mettant ainsi en évidence l'étendue du déni de justice qui a été perpétré contre moi.

Ces documents, accompagnés d'un historique détaillé de mon affaire et des avis juridiques motivés de deux professeurs de droit de Paris et de Lyon, sont exposés dans un livre destiné au public². Mais par-dessus ce dernier j'ai visé la justice du pays qui seule peut me rendre légalement mes droits de citoyen roumain.

Par quelle procédure pouvais-je porter mon affaire devant les tribunaux roumains ?

La seule légalement possible était celle que j'ai employée : rentrer clandestinement dans mon pays, me laisser arrêter et, en face de la justice devant laquelle je devais être conduit, comme contrevenant à la loi sur les étrangers, prouver aussi bien l'illégalité de l'expulsion que la nullité, en droit, de l'arrêt de la Cour.

La voie choisie par moi convenait non seulement à mes intérêts propres, mais encore, je le croyais, à ceux du gouvernement. En effet, son prestige exigeait qu'il saisît l'occasion de se disculper de la

¹ Dans son «*Autobiographie*», Rakovsky raconte ainsi cet épisode : «*Je retournai clandestinement en Roumanie en 1909, et fus arrêté, mais je ne passai pas en jugement pour violation de la loi, et ne fus qu'exilé. Il y eut alors un grand remue-ménage : comme je refusais de partir, on dut me pousser de force dans le wagon. De l'autre côté, les autorités hongroises refusèrent de m'accueillir, et on m'envoya, comme un paquet, d'un territoire à l'autre, avec des tractations diplomatiques entre les gouvernements roumain et austro-hongrois. Ce dernier m'accepta enfin sur son territoire.* »

² Il s'agit du livre publié en roumain sous le titre : *Le Règne de l'arbitraire et de la lâcheté.*

suspicion qui pèse maintenant sur lui d'avoir provoqué mon affaire guidé, exclusivement, par un sentiment de vengeance et de fanatisme politique.

Une semblable accusation portée contre le gouvernement roumain par l'opinion publique aussi bien en Roumanie qu'à l'étranger serait tombée d'elle-même le jour où après un procès public et honnête, fait en ma présence, il aurait été bien démontré que je suis, en effet, un étranger.

Le gouvernement roumain avait encore un autre intérêt impérieux qui lui commandait de ne pas fuir les tribunaux, mais, au contraire, de chercher ma comparution devant eux. En effet, le ministère actuel, directement par la bouche de certains de ses membres, ou indirectement, par ses agents inférieurs et par sa presse, a porté contre moi depuis plus de deux ans des accusations les unes plus graves que les autres.

Tour à tour, je fus dénoncé comme l'instigateur de la révolte des paysans³, traître au pays, agent de l'étranger, etc. À l'occasion de mon procès militaire, qui me fut intenté à cause d'un article où je protestais contre le massacre des paysans désarmés et innocents qui fut publié à Paris dans l'« *Humanité* »⁴, on alla jusqu'à écrire que le ministre de la Guerre possédait des preuves m'accusant de haute trahison et que c'est pour fuir les travaux forcés que je m'étais empressé « *de prendre la clef des champs* » (sic).

Dès lors, mon retour en Roumanie fournissait une admirable occasion pour que toutes les accusations, parties du gouvernement, fussent ouvertement formulées et qu'on me fit expier enfin les crimes dont je m'étais rendu coupable envers mon pays.

Ceci le gouvernement avait le devoir impérieux de le faire pour prévenir la croyance qui est en train de se former et selon laquelle l'autorité, en Roumanie, est tombée si bas qu'elle ne se sent même pas le courage de frapper la félonie et la trahison.

Mais si les accusations portées contre moi n'étaient pas fondées et si la mesure d'expulsion prise contre moi dans mon absence, pendant que je participais au congrès de Stuttgart de 1907⁵, est illégale, car pareille mesure ne peut pas être prise contre un citoyen roumain, n'est-ce pas un devoir pour le gouvernement de m'accorder pleine réparation ? Ceci n'est pas seulement une question d'honneur pour tout gouvernement, mais aussi une preuve de tact politique.

La Roumanie a un intérêt vital à ne pas permettre qu'on puisse croire que son existence nationale n'est possible qu'à l'aide de mesures arbitraires iniques et violentes dirigées contre ses propres citoyens. Ce qui signifierait que la Roumanie se place elle-même hors du rang des pays civilisés.

Voilà ce que je me disais en rentrant dans le pays.

Or, que trouvai-je à la frontière ? Une autorité qui se dérobe à se mesurer avec moi devant ses propres tribunaux, qui cherche à se soustraire à son devoir, tant clamé depuis deux ans, de faire tout pour me châtier.

3 « *La révolte paysanne de Roumanie éclata en février 1907. Elle était au début dirigée contre les fermiers juifs de Moldavie septentrionale, et fut attisée par les persécutions antisémites des libéraux et des nationalistes roumains. Cependant, après avoir saccagé les propriétés occupées par les fermiers juifs, les paysans passèrent à celles des fermiers roumains, puis à celles des propriétaires fonciers. La situation devint critique. Tout le pays, c'est-à-dire tous les villages, furent embrasés par la flamme de la révolte paysanne, qui brûlait les domaines et égorgait les propriétaires qui se trouvaient à la campagne. Le gouvernement roumain fusillait les paysans et détruisait les villages à coups de canons. Puis il appliqua une justice sommaire et expéditive contre le mouvement ouvrier, qui dans les villes à la veille du soulèvement paysan avait tenu le pouvoir dans une inquiétude constante. Il craignait la fusion des ouvriers et des paysans, et prit une série de mesures pour anéantir le mouvement ouvrier : perquisitions, confiscations des journaux socialistes, fermeture des locaux des syndicats et des organisations professionnelles, arrestation des chefs du mouvement ouvrier. » (Rakovsky, « [Autobiographie](#) »).*

4 « *L'Humanité* », 7 avril 1907, p. 3.

5 Le Congrès Socialiste International de Stuttgart (VIIe Congrès de la IIe Internationale) s'est tenu du 18 au 24 août 1907.

Cette fois encore mon gouvernement a préféré les mesures tortueuses et lâches qui le dispensent de la nécessité de répondre de ses forfaits aux mesures légales et honnêtes. Il a réussi par des nouveaux faux et de nouveaux mensonges à me jeter sur le territoire étranger.

Il ne me reste dès lors qu'à l'acculer à un procès public qui se déroulera devant le monde et en ma présence personnelle⁶.

6 Ce n'est qu'en avril 1912 que Rakovsky récupéra sa nationalité roumaine. Dans un communiqué publié dans l'*Humanité* du 28 avril 1912, on lisait : « Bucarest, 27 avril. — Grâce à une lutte de plus de cinq ans du prolétariat roumain, aidé par les camarades de l'étranger et par l'opinion publique indépendante, la cause juste de Racovski a triomphé hier. On lui a reconnu les droits de citoyen roumain. Pour le Parti socialiste de Roumanie : FRIMU. »